

PIERRE ET VACANCES

Société anonyme au capital de 4.620.098,44 €
Siège social : L'Artois – Espace Pont de Flandre
11 rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS

(la « Société »)

Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'une Assemblée Générale des actionnaires se tiendra, sous la forme ordinaire et extraordinaire, le mardi 29 septembre 2026, à 17 heures, au Centre de Conférence Étoile Saint-Honoré, 21-25 rue Balzac, 75008 Paris.

Il est rappelé aux actionnaires que l'avis préalable de réunion contenant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO ») du 5 août 2026.

L'Assemblée Générale est appelée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Le décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales a été publié au Journal Officiel du 15 février 2026. Ce texte vise à simplifier et dématérialiser les échanges à l'occasion des assemblées générales.

En conséquence, la Société a fait le choix de ne plus insérer la brochure de convocation dans le pli aux actionnaires.

Les documents concernant votre assemblée générale sont disponibles et téléchargeables sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.groupepvcp.com> dans la rubrique Finance/Assemblées générales et Statuts.

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 1 : Approbation d'une distribution extraordinaire de prime en numéraire,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 2 : Modifications des caractéristiques des actions de préférence de catégorie ADP 2022-2 et modifications corrélatives des statuts de la Société,

Résolution 3 : Pouvoirs à donner en vue des formalités.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE

Rappel – Traitement des abstentions

La loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en assemblées générales d'actionnaires : alors que les abstentions étaient auparavant considérées comme des votes négatifs, celles-ci sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Les formulaires de vote à distance relatifs à la présente Assemblée Générale permettent donc à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 22 septembre 2026 à zéro heure, heure de Paris par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

B. Modes de participation à l'Assemblée générale

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée générale pourront :

➤ pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

- se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
- demander une carte d'admission :
 - soit auprès des services d'Uptevia – Assemblée Générale – 90 / 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex, avant le 21 septembre 2026.
 - soit :
 - pour l'actionnaire au nominatif pur : en faisant une demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCES accessible via l'adresse : <https://www.investors.uptevia.com/>. L'actionnaire au nominatif pur devra se connecter au site avec ses codes d'accès habituels. Après s'être connecté à l'Espace Actionnaire, il devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
 - pour l'actionnaire au nominatif administré : en accédant au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/>. L'actionnaire au nominatif administré devra se

connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, il devra suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

➤ pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.
- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à toute autre personne pourront :

➤ pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

- soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia – Assemblée Générale – 90 / 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée générale soit le 26 septembre 2026 à 0 heure au plus tard.

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

L'actionnaire au nominatif pur qui souhaite voter par Internet accédera au site VOTACCESS via l'adresse : <https://www.investors.uptevia.com/investor/#/login>. L'actionnaire au nominatif pur devra se connecter au site avec ses codes d'accès habituels.

L'actionnaire au nominatif administré pourra accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/>. L'actionnaire au nominatif administré devra se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

➤ pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : Uptevia – Assemblée Générale – 90 / 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales d'Uptevia, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale soit le 26 septembre 2026 à 0 heure.

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
 - l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com
 - cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'Assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire
 - l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à l'adresse suivante, Uptevia – Assemblée Générale – 90 / 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le 28 septembre 2026 à 15 heures (heure de Paris).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 14 septembre 2026 à 10 heures au 28 septembre 2026 à 15 heures (heure de Paris). Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

C. Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception l'adresse suivante L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11, rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19 ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : agm2026@groupepvcp.com.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale.

D. Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : <https://www.groupepvcp.com>, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée générale, soit le 8 septembre 2026.

E. Retransmission de l'Assemblée générale

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'Assemblée générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct.

Son enregistrement sera consultable dans les conditions prévues par les dispositions applicables.

Les informations de connexion à la retransmission en direct seront communiquées ultérieurement sur le site internet de la Société.

Le conseil d'administration.